



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 300-23

Avis est donné, par la soussignée, Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Présentation, que le 3 octobre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 300-23 concernant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

L'objet de ce règlement est d'ajuster la taxe qui est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement en se présentant au Bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À LA PRÉSENTATION CE 08 JANVIER 2024

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière